

espe

École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Toulouse

JOURNÉE ACADÉMIQUE DU 8 MARS 2021

NORIA BOUKHOBZA
MCF EN ANTHROPOLOGIE
CHARGÉE DE MISSION À
EGALITÉ À L'INSPE DE
TOULOUSE OCCITANIE

EMPILEMENT D'ORIENTATION POLITIQUE

Convention 20
décembre 1984
CEDAW

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (en anglais *Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women*, CEDAW) a été adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations unies. Elle est entrée en vigueur le 3 septembre 1981 après avoir été ratifiée par 20 pays. 1982 : Circulaire sur la question de la mixité : respect mutuel des deux sexes.

Convention
14 septembre
1989

- Signée par le Ministère Education Nationale et la Délégation Régionale aux Droits des Femmes. Favoriser au sein du système éducatif une diversification des choix d'orientation des jeunes filles vers les formations dites industrielles

Convention
25 février
2000

- De définir une politique globale d'égalité des chances entre les sexes en direction de tous les acteurs, du préélémentaire à l'enseignement supérieur, de la formation initiale à la formation tout au long de la vie.
- Il s'agit désormais de « promouvoir une éducation fondée sur le respect mutuel des deux sexes , d' « assurer auprès des jeunes une éducation à l'égalité entre les sexes »

Convention
Interministérielle
2006-2012

- D' « assurer auprès des jeunes une éducation à l'égalité entre les sexes »
- Voire d'en profiter pour «acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes»

Convention
Interministérielle
2013-2018

- Acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes
- Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes
- S'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude

Convention
Interministérielle
2019-2024

- piloter la politique d'Egalité au plus près des enfants et des étudiantes et étudiants ;
- former l'ensemble des personnels à l'Egalité ;
- transmettre aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel ;
- lutter contre les violences sexistes et sexuelles ;
- s'orienter vers une plus grande mixité des filières de formation.

CADRAGE : LOIS ET CONVENTIONS

- ▶ 1975 : La loi Haby, est une loi française du 11 juillet 1975 abrogée en 2000 par l'Ordonnance n° 2000-549 du 15 juin 2000 - art. 7 (V).
- ▶ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000334174>
- ▶ 1993 : Prix de la vocation scientifique (filles en lycée)
- ▶ 1999 : Obligation de publier des données sexuées pour les établissements
- ▶ 2003 : Lois 3 séances éducation a la sexualité du CP à la Terminale
- ▶ 2004 : Intégration de l' égalité dans les concours
- ▶ 2013 : Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- ▶ 2014 : LOI n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
- ▶ 2017 : LOI n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

EVOLUTION DE LA FORMATION À INSPE

2002-2004	2004-2008	2009-2013	2013-2021	2021
Semaines Thématiques de 36H	Semaines Communes Inter-degré	UE Tronc Commun 50h EFE/MEEF	U E Tronc Commun MEEF 25h	Culture commune
	4X6H Formation Transversale		PFPA2	
36h optionnelles	12h en fonction des personnes ressources	6h obligatoires	3h obligatoires 25h Optionnelles	Prévisions 6h

SYNTHÈSE SUR LES FORMATIONS

Les 5 thèmes les mieux représentés lors des modules de formation sont :

- ▶ Les violences sexistes et sexuelles faites aux filles, aux femmes et aux personnes LGBTIQ à l'école et dans la société.
- ▶ Les stéréotypes filles-garçons et femmes-hommes à l'école et dans la société.
- ▶ Le rôle de l'enseignant.e et du collectif éducatif en faveur de l'égalité filles-garçons et femmes-hommes au sein des établissements scolaires.
- ▶ les discriminations de genre et leurs liens avec les autres types de discrimination (racistes, sociales ou en lien avec le handicap)
- ▶ la place faite aux femmes dans les programmes et les supports scolaires

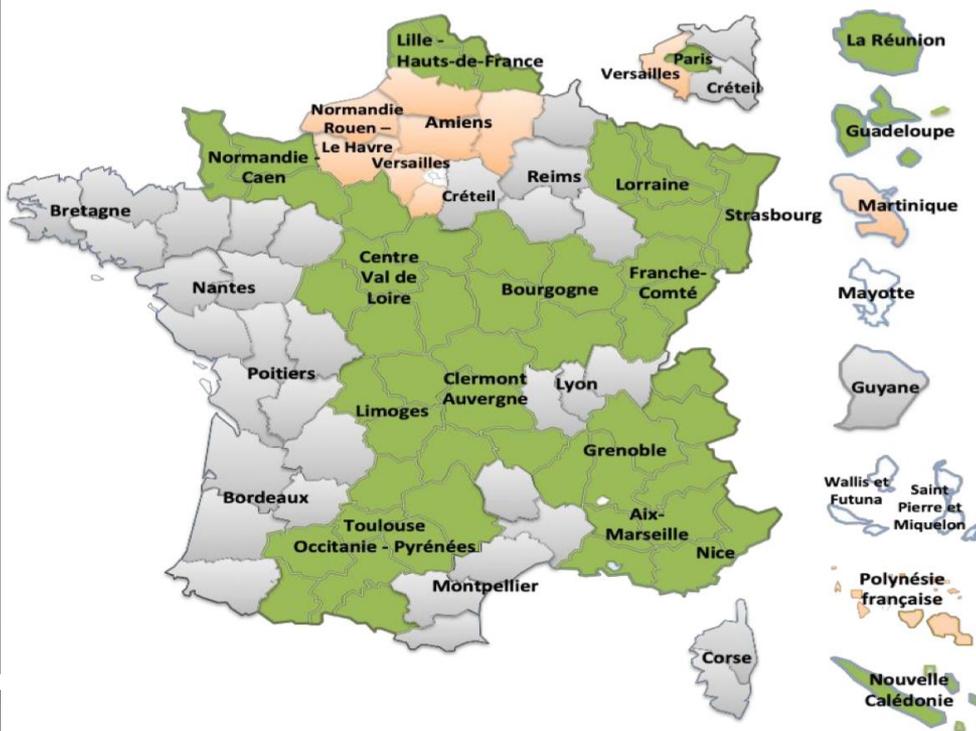
Les 5 thèmes les moins abordés lors des modules de formation sont :

- ▶ La co-éducation et en particulier le partenariat avec les familles des élèves
- ▶ La liberté d'expression, le respect de l'autre et la socialisation
- ▶ La gestion des situations conflictuelles en classe ou au sein de l'établissement
- ▶ Le cyberharcèlement et la cyber violence
- ▶ La communication égalitaire et inclusive

LA FORMATION À L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS ET FEMMES-HOMMES AU SEIN DES INSPÉ

SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE DE SEPTEMBRE 2020

Carte 1 – La formation à l'égalité filles-garçons et femmes-hommes au sein des INSPÉ



FORMATION CONTINUE

2004-2008	2009-2018	2018-2021
FIL 2/ans	FIL 4/an	FIL 2/ans
PAF 2/ans	PAF 2/ans	PAF
FF 1/an	FF 1/an	x
	Référent.es Egalité	

RÉAFFIRMER LE POINT 9 DE CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE 2013 ([RETOUR AU BULLETIN OFFICIEL N° 33 DU 12 SEPTEMBRE 2013](#))

- ▶ Dans le cadre de cette journée qui s'inscrit dans la journée internationale des droits des femmes nous souhaitons réaffirmer la charte de la laïcité à l'école de 2013 qui se décline ainsi.

9 | La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

LES LIMITES ET LES DIFFICULTÉS

- ▶ le caractère optionnel de la thématique
- ▶ le manque de cadrage national
- ▶ un manque de temps
- ▶ le manque de personnes-ressources
- ▶ des résistances liées à la thématique au sein de certains établissements, malgré un intérêt des étudiants

Les actions de sensibilisation

- ▶ Expositions
- ▶ Groupes de réflexions
- ▶ Colloques, journées d'études, tables rondes
- ▶ Recherches collaboratives
- ▶ Interventions d'associations
- ▶ Partenariats avec des musées
- ▶ Travail de sensibilisation auprès des services administratifs (nomination de salles et de
- ▶ Bâtiments, communication inclusive)
- ▶ Sélections bibliographiques et partenariat avec les médiathèques clubs-lectures

Limites et difficultés

- ▶ Le manque de temps
- ▶ Le manque de financements
- ▶ Le manque de personnes-ressources
- ▶ Des difficultés de communication autour de ces actions
- ▶ Des résistances liées à la thématique et un manque de soutien au sein de certains établissements